

Déclaration de Paul-Henri Spaak (Bruxelles, 27 septembre 1965)

Légende: Le 27 septembre 1965, invité par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles à dialoguer avec Maurice Schumann, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, sur l'avenir de l'Europe, Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, décrit les moyens susceptibles de résoudre la crise dite "de la chaise vide" et aborde notamment la question de la révision du traité de Rome.

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1965. Mars 1966. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_paul_henri_spaak_bruelles_27_septembre_1965-fr-984d9e31-db68-4266-9dd7-14b4ab0ded4b.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Déclaration de Paul-Henri Spaak (Bruxelles, 27 septembre 1965)

[...]

Je crois que ce à quoi nous devons nous raccrocher c'est l'application du Traité de Rome et c'est chercher la solution de nos difficultés actuelles dans le Traité de Rome lui-même.

La question se pose de savoir comment on peut ramener la France à la table de la négociation.

Dans le Traité de Rome, le Conseil des Ministres, c'est-à-dire le Conseil des représentants des six gouvernements, est une institution particulière, individualisée, qui a des compétences propres et qui a le droit de se réunir seul en dehors de la Commission.

Ce que je trouve raisonnable, c'est que, dans le cadre du Traité de Rome, et j'insiste bien sur cela parce que cela a toute son importance, le Président du Conseil des Ministres en exercice pour le moment, M. Fanfani, convoque à Bruxelles les six ministres des affaires étrangères pour examiner la situation.

Peut-être me dira-t-on : c'est une très grosse concession qu'on fait à la France.

Il semble bien, en effet, que la France pour le moment, pour différentes raisons, ne désire pas avoir des contacts trop étroits avec la Commission et, par conséquent, c'est vrai que c'est lui faire une grande concession que de dire : reprenons les choses, mais au sein et dans le cadre du Traité de Rome, suivant une procédure qui existe, qui est prévue, qui est là et que nous pouvons employer.

Si je devais d'ailleurs justifier cette proposition qui, naturellement, rencontre des objections de la part de tous ceux qui sont intransigeants et (peut-être en partie fondées) de la part de la Commission, si je devais justifier ma position, je dirais qu'il est clair que nous sommes maintenant, non seulement en présence d'un certain nombre de questions techniques à régler, mais que (on ne peut pas négliger la conférence de presse du Général de Gaulle) nous sommes dans une situation où l'un de nos partenaires nous demande - c'est ce que j'avais d'abord compris - la révision du traité ou - c'est ce que je comprends peut-être mieux à une seconde lecture - tout au moins une interprétation du traité.

Ceci est une question qui intéresse directement et essentiellement - j'ose dire uniquement - les gouvernements mêmes.

Le Traité de Rome a été signé par six gouvernements qui ont pris les uns vis-à-vis des autres toute une série d'engagements économiques et politiques. A partir du moment où l'un d'eux, et c'est son droit, dit : je voudrais éventuellement vous poser la question de la révision ou de l'interprétation, il me paraît tout à fait normal que la discussion ait lieu entre les gouvernements eux-mêmes.

L'ordre du jour de cette réunion qui serait convoquée par M. Fanfani à Bruxelles, dans le cadre du Traité de Rome, l'ordre du jour pourrait consister en un examen des questions techniques, et puis nous devrions dire à nos amis français si vous avez vraiment quelque chose d'autre à nous demander, puisque l'examen des questions techniques, cela veut dire trouver une solution raisonnable aux problèmes de l'agriculture, ce qui est parfaitement possible, si vous avez quelque chose de plus à nous demander, demandez-le nous, mais sous cette forme de diplomatie que l'on peut admettre, les six pays assis autour de la table cherchant la solution des problèmes.

Si cette réunion a lieu, je dois dire que, personnellement, je suis contre la révision des traités, parce que j'estime que les pouvoirs de la Commission ont été justement limités par le Traité de Rome, et j'ai dit plusieurs fois au cours de cette réunion que la Commission avait joué un rôle énorme dans l'évolution de la Communauté européenne. Je le répète encore une dernière fois, il est possible que quelquefois la Commission, et peut-être à mon avis le 30 juin, ait commis une erreur de tactique. Après avoir pris des positions qui étaient extrêmement audacieuses, elle n'a peut-être pas songé assez vite à se retirer sur des positions plus solides quand elle a vu que l'un ou l'autre pays ne pouvait pas accepter les propositions qu'elle

a faites.

Mais si, même le 30 juin, elle avait commis, comme je le pense, une erreur de tactique, ce ne serait en aucune façon une raison suffisante pour modifier ses attributions essentielles.

Et si nos amis français nous demandent la révision du traité, c'est, je crois, une voie dans laquelle nous ne pouvons pas nous engager.

Par contre, s'ils nous disent : il faut interpréter les traités, sur une pareille demande il m'est très difficile de me prononcer ce soir parce que je ne sais pas encore exactement ce que pourrait être cette interprétation, mais je veux donner deux exemples qui montrent qu'une discussion entre gens de bonne foi et objectifs, qui surtout ont dans l'esprit et dans le cœur la volonté de sauver le Marché commun, est une discussion qui est possible. J'ai lu dans les commentaires de la presse française que l'une des hypothèses envisagées était celle-ci : les principes d'une politique agricole sont fixés maintenant à l'unanimité. A partir du 1^{er} janvier, la règle de l'unanimité est remplacée par la règle de la majorité, et il m'a semblé qu'un certain nombre de Français se basaient sur cette hypothèse, tout de même difficile à envisager, que nous profiterions à partir du 1^{er} janvier des nouvelles règles de majorité pour modifier ce que nous aurions accordé à l'unanimité.

Ce n'est pas possible et, dans tous les cas, le gouvernement belge ne se prêterait jamais à une opération comme celle-là, et je crois qu'aucun gouvernement européen n'a une pensée comme celle-là.

Ce qui a été acquis et ce qui sera acquis dans les semaines qui viennent en ce qui concerne la politique agricole et ce qui aura été décidé à l'unanimité, aucun d'entre nous ne songe un instant à le modifier après le 1^{er} janvier en nous basant sur la règle de la majorité.

La règle de la majorité elle-même, je voudrais en dire ce que j'en pense, et je suis convaincu qu'un certain nombre de mes amis européens ne seront pas d'accord avec moi. C'est à la fois un problème tout à fait essentiel et un faux problème.

Un problème essentiel parce que la règle de la majorité, c'est l'indice qu'un jour précisément, pour faire cette Europe politique et économique, nous accepterons certaines modifications au mythe un peu abusif de la souveraineté nationale absolue.

C'est, je crois, une nécessité ; c'est à cause de cela que nous devons nous accrocher à cette décision de pouvoir voter à la majorité qualifiée à partir du 1^{er} janvier.

J'ai bien dit : à la majorité qualifiée. Il s'agit toujours d'ajouter un adjectif au substantif. Cette majorité qualifiée, telle qu'elle est instaurée par le Traité de Rome, fait qu'aucune décision ne peut être prise si l'un des grands pays de la Communauté plus un des trois autres pays s'y opposent, c'est-à-dire qu'il y a là des sécurités très grandes car, jusqu'à présent, il est sans exemple dans la vie de la Communauté que nous ayons vu des situations comme celle-là se produire.

C'est pourquoi tout en affirmant l'importance exceptionnelle du principe, il faut réfléchir à la réalité.

La réalité a démontré ceci, et je puis le dire parce que je suis un partisan convaincu de la supranationalité, la réalité a montré que, dans les grandes questions, une communauté comme la Communauté européenne ne peut, en réalité, fonctionner qu'à l'unanimité. On ne conçoit pas que sur une question qui serait vraiment vitale, une question dans laquelle un gouvernement pourrait démontrer que ses intérêts vitaux sont en jeu, on ne conçoit pas les partenaires se mettant d'accord pour lui dire : nous vous imposons cette solution et vous devez l'accepter. Si la Communauté devait fonctionner de cette façon-là, elle ne résisterait pas longtemps.

Si on veut discuter de ces problèmes dans cet esprit objectif et positif, il est bien possible que des interprétations raisonnables soient mises en avant.

[...]

